

**CULTURE MONTRÉAL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2020**



**CULTURE MONTRÉAL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2020**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 17

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Culture Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Culture Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport d'activité, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Boily, Handfield CPA Inc<sup>(1)</sup>

Boily, Handfield CPA Inc.

Montréal, le 14 octobre 2020

---

<sup>1</sup> Par Yvon Gélinas, CPA auditeur, CA

# CULTURE MONTRÉAL

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

7

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Subventions de fonctionnement (annexe A)	693 705 \$	505 474 \$
Subventions pour projets (annexe B)	-	56 638
Produits autonomes (annexe C)	65 165	44 968
	<u>758 870</u>	<u>607 080</u>
<b>CHARGES</b>		
Fonctionnement (annexe D)	587 001	502 136
Communications (annexe E)	60 887	36 535
Production (annexe F)	52 679	27 282
Projets spéciaux (annexe G)	45 772	36 248
	<u>746 339</u>	<u>602 201</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b>12 531</b>	<b>4 879</b>
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>9 491</b>	<b>2 527</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>2 352 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL  
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
 EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

8

			2020	2019
	Investi en immobili sations	Non affecté	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	32 589 \$	38 881 \$	71 470 \$	69 118 \$
Excédent des produits sur les charges	(9 491)	12 531	3 040	2 352
Acquisitions d'immobilisations	10 400	(10 400)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>33 498 \$</b>	<b>41 012 \$</b>	<b>74 510 \$</b>	<b>71 470 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CULTURE MONTRÉAL

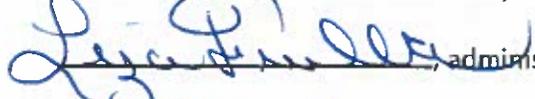
## BILAN

30 JUIN 2020

9

	2020	2019
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	278 818 \$	374 741 \$
Débiteurs (note 3)	8 349	12 159
Subventions à recevoir	73 000	64 549
Frais imputables au prochain exercice	3 029	5 360
	<b>363 196</b>	<b>456 809</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<b>33 498</b>	<b>32 589</b>
	<b>396 694 \$</b>	<b>489 398 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	46 353 \$	49 749 \$
Adhésions des membres perçues d'avance	7 786	6 819
Mandat Ville de Montréal perçu d'avance	20 000	-
Apports reportés (note 7)	248 045	361 360
	<b>322 184</b>	<b>417 928</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	33 498	32 589
Non affecté	41 012	38 881
	<b>74 510</b>	<b>71 470</b>
	<b>396 694 \$</b>	<b>489 398 \$</b>

Au nom du conseil d'administration,

  
Jean-François Lefebvre, administrateur

  
Jean-Luc Gauthier, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CULTURE MONTRÉAL****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

10

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	3 040 \$	2 352 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	9 491	2 527
	<b>12 531</b>	<b>4 879</b>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	3 810	(6 745)
Subventions à recevoir	(8 451)	5 739
Frais imputables au prochain exercice	2 331	(2 076)
Créditeurs	(3 396)	27 995
Adhésions des membres perçues d'avance	967	(2 493)
Mandat Ville de Montréal perçu d'avance	20 000	-
Apports reportés	(113 315)	291 360
	<b>(98 054)</b>	<b>313 780</b>
	<b>(85 523)</b>	<b>318 659</b>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(10 400)	(29 367)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<b>(95 923)</b>	<b>289 292</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b>374 741</b>	<b>85 449</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b>278 818 \$</b>	<b>374 741 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Culture Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

À des fins purement culturelles, sociales et éducatives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, ses objectifs sont les suivants :

favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

accroître le rôle de la culture comme élément moteur du développement de la Ville de Montréal;

contribuer à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions;

organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des mandats arrondissements sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de l'adhésion des membres sont constatés linéairement sur la durée de l'adhésion.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

### Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme occupe, à titre gracieux, des locaux fournis par la Ville de Montréal et a recours aux services de nombreux bénévoles. Ces opérations sont comptabilisées si la juste valeur de ces biens et services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si ces biens et services auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	2020	2019
Taxes de vente à recevoir	4 343 \$	10 000 \$
Adhésions et autres à recevoir	4 006	2 159
	<b>8 349 \$</b>	<b>12 159 \$</b>

4. IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	38 744 \$	8 999 \$	29 745 \$	28 205 \$
Équipement informatique	7 017	3 264	3 753	4 384
	<b>45 761 \$</b>	<b>12 263 \$</b>	<b>33 498 \$</b>	<b>32 589 \$</b>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ avec le programme Solutions Libre-affaires Visa Desjardins portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5%. De plus, l'organisme dispose d'un financement préautorisé de 50 000 \$ avec AccèsD qui est disponible sur demande avec un taux d'intérêt négociable au moment de l'octroi du prêt. Au 30 juin 2020, le crédit autorisé était inutilisé.

6. CRÉDITEURS

	2020	2019
Comptes fournisseurs et frais courus	26 467 \$	35 714 \$
Vacances à payer	19 886	14 035
	<b>46 353 \$</b>	<b>49 749 \$</b>

## 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et divers projets pour la réalisation de la mission de l'organisme selon la durée de l'entente triennale échéant en 2021. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 juin 2019	Montants encaissés	Constatés à titre de produits	Solde au 30 juin 2020
Ministre de la Culture et des Communications	361 360 \$	437 685 \$	551 000 \$	248 045 \$

## 8. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme occupe des locaux administratifs, fournis par la Ville de Montréal, à titre gracieux jusqu'au 30 novembre 2022. Un montant de 24 705 \$ a été enregistré simultanément dans les produits de subventions et dans les charges de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, qui correspond à la juste valeur sur le marché pour des locaux similaires.

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 30 juin 2020.

### Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit par ses débiteurs et ses subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

## CULTURE MONTRÉAL

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

15

	2020	2019
<b>ANNEXE A</b>		
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Ministère de la Culture et des Communications	551 000 \$	362 000 \$
Ville de Montréal	100 000	100 000
Ville de Montréal- Loyer gratuit (note 8)	24 705	24 705
Conseils des arts et lettres du Québec (CALQ)	18 000	18 769
	<b>693 705 \$</b>	<b>505 474 \$</b>

### ANNEXE B

#### SUBVENTIONS POUR PROJETS

MCC - Secrétariat à la politique linguistique	- \$	28 900 \$
MCC - Plan d'action Mtl numérique	-	25 000
Emploi-Québec	-	2 738
	<b>- \$</b>	<b>56 638 \$</b>

### ANNEXE C

#### PRODUITS AUTONOMES

Ville de Montréal - projets	21 744 \$	- \$
Adhésions des membres	17 107	16 631
Mandats arrondissements	10 490	23 500
Frais d'inscription - colloque	10 176	424
Intérêts	3 067	2 244
Commandite	1 500	-
Dons	816	455
Divers	265	1 714
	<b>65 165 \$</b>	<b>44 968 \$</b>

**CULTURE MONTRÉAL**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

16

	2020	2019
<b>ANNEXE D</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires et avantages sociaux	427 998 \$	344 652 \$
Honoraires professionnels	61 281	61 324
Frais de bureau	53 658	45 696
Loyer (note 8)	24 705	24 705
Frais de déplacement, représentation et réunions	13 645	15 729
Télécommunications	4 034	8 763
Intérêts et frais bancaires	1 680	1 267
	587 001 \$	502 136 \$

**ANNEXE E**

**COMMUNICATIONS**

Site Web	21 683 \$	14 185 \$
Balado - Francophiles	15 709	-
Honoraires des sous-traitants	6 711	7 432
Débat électoral	6 431	1 367
Photocopies / Impressions / Abonnements et placements média	5 355	5 204
Image de marque et identité	4 198	7 747
Télécommunications	800	600
	60 887 \$	36 535 \$

**ANNEXE F**

**PRODUCTION**

Commissions permanentes	37 262 \$	9 898 \$
Assemblée générale	8 183	7 696
Rencontres membres et comités	7 234	9 688
	52 679 \$	27 282 \$

CULTURE MONTRÉAL  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

17

	2020	2019
<b>ANNEXE G</b>		
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>		
Mandat concertation	31 711 \$	- \$
Études et recherches	7 000	-
Développement des connaissances	6 411	-
Quartiers culturels	650	3 823
Chantier Français	-	24 691
Plan d'action numérique	-	5 447
Mandat CALQ	-	2 287
	<b>45 772 \$</b>	<b>36 248 \$</b>

